



LEGISLATURE 2020 – 2025

PROCES-VERBAL No. 28

CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

En termes

PRESENTS : M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal
Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil municipal, MM. Daniel CHAMBAZ, Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux

ASSISTENT A LA SEANCE : M. Olivier FAVRE, Maire
Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
M. Silvano MATTIOLI, Comptable

EXCUSÉE : Mme Sylvie DESBAILLET

PROCES-VERBAL : Mme Léa BOISADAM

6 membres du public.

ORDRE DU JOUR : 1. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2023
2. Information du bureau du Conseil municipal
3. Informations de la Mairie
4. Présentation du budget 2024
5. Nomination du nouveau commandant de la CP 101 – résolution
6. Propositions individuelles et questions
7. Fixation dates des séances du premier semestre 2024
8. Divers

Claude MEMBREZ, ci-après « le Président », ouvre la séance à 19h00 en saluant M. le Maire et ses Adjoints, ainsi que tous les membres présents, Silvano MATTIOLI, comptable, la représentante de la société EMH Imagine.com (en charge de la prise du procès-verbal), le public et Marilène DEMIERRE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 OCTOBRE 2023

Sans modifications, le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. INFORMATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lettre de démission datée du 29 octobre 2023 adressée au Président du Conseil municipal et envoyée par Nadine Cortinovis Gfeller

Le Président donne lecture de la lettre :

« Monsieur le président,
Madame et Messieurs les membres de l'exécutif,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil municipal en date du 15 novembre 2023.

Comme déjà annoncé lors du Conseil municipal du 17 octobre dernier, j'estime avoir été victime d'une série de dysfonctionnements qui s'apparentent à de la censure et de l'atteinte à la séparation des pouvoirs. Étant empêchée de travailler correctement au sein de la commission Gestion des déchets, que je préside actuellement, autrement dit d'exercer le mandat que m'ont confié les électrices et les électeurs, je quitte ma fonction en tant que conseillère municipale.

J'en réfère aux autorités compétentes, le service des affaires communales, qui aura tout pouvoir de statuer à ce sujet.

Je souhaite la bienvenue à la personne de Demain Russin qui va me succéder. Je suis convaincue qu'elle poursuivra la défense des valeurs écologiques et sociales qui nous tiennent à cœur et pour lesquelles nous avons été élus : la concertation citoyenne, la transition écologique et le vivre ensemble. Dans ce but, nous avons souhaité rejoindre les autorités pour porter ces valeurs et rendre au Conseil municipal son rôle actif d'organe de délibérations et de propositions.

En espérant que chacun et chacune puisse dorénavant s'exprimer librement, ceci dans le respect du cadre législatif et des opinions divergentes qui sont le propre d'une démocratie, je vous souhaite à toutes et tous une riche et excellente poursuite de législature ».

Procès-verbaux de l'ACG

Le Président annonce que l'ACG a accepté le 21 juin 2023 les subventions d'investissement pour la création de places de crèche pour un montant de CHF 5'000.- à chaque nouvelle place de crèche créée ; le bibliobus intercommunal pour un montant de CHF 767'000.-, l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1,5 million de francs, l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour CHF 300'000.-, les investissements informatiques généraux pour un montant de 1 million de francs, les charges de fonctionnement du GIAP pour CHF 7'400'000.-, les charges de fonctionnement du Grand Théâtre pour 2,5 millions de francs (le Conseil municipal s'y était pour rappel opposé) et un dépassement extraordinaire de CHF 41'945.- pour l'enveloppe culturelle 2023. Toutes ces décisions de l'ACG ont été entérinées par l'Assemblée générale de l'ACG.

Lettre de Mme Erica Deuber Ziegler datée du 5 novembre 2023 et projet de réponse

Le Président donne lecture de la lettre de Mme Erica Deuber Ziegler :

« Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Ayant assisté à la dernière séance du Conseil municipal de notre commune le mardi 17 octobre 2023, je me permets de vous faire part de mon étonnement - et c'est un euphémisme- quant à la manière dont y a été traitée la question du tri des déchets, qui occupe depuis longtemps votre Conseil.

Je me souviens que lors que nous avons constitué en 1972 le Groupe des habitants de Russin contre Verbois nucléaire, nous avons demandé que soit institué un premier tri des déchets. Celui-ci était encore sommaire : papier et verre. Mais Russin était l'une des premières communes rurales à le pratiquer.

Aujourd'hui, le tri des déchets, qui s'est grandement amélioré au fil du temps, pourrait encore offrir quelques commodités supplémentaires. Quand j'ai personnellement insisté auprès de Nadine Cortinovis Gteller pour qu'elle s'occupe de ce dossier, je ne me doutais pas qu'elle rencontrerait sur sa route les obstacles dont votre Conseil a donné le spectacle lors de la séance du 17 octobre.

Quelles pouvaient, à mon avis, être ces améliorations ?

1. que le papier puisse être jeté avec le sac en papier dans lequel il est recueilli à nos domiciles, au lieu de devoir être débité hors de ce sac poignée par poignée, avec les inconvénients concomitants : chute du papier, souffrance des mains atteintes d'arthrose.

2. que les sachets de déchets organiques puissent être déposés dans des bacs plus accessibles, plus bas que ceux en usage actuellement, et disposés en plusieurs points faciles d'accès à pied, sans devoir être transportés en voiture.
3. que les robinets d'eau de la déchetterie municipale principale soient utilisables pour se laver les mains.

Nadine Cortinovis a suggéré à la Mairie de consulter la population sur le sujet du tri des déchets et de la sensibiliser. Elle y a récemment ajouté une sensibilisation dans le cadre de l'école.

J'ai été extrêmement choquée du traitement de ce dossier, à l'ordre du jour de votre Conseil le 17 octobre, et qui a débouché sur l'annonce de la démission de Nadine.

Trois ans pour n'aboutir à aucune amélioration substantielle du point de vue des usagers ! Les autorités municipales ont mandaté une entreprise privée pour résoudre les problèmes auxquels elles auraient pu facilement apporter des solutions. Elles perdent du temps et gaspillent les deniers publics.

Nadine, conseillère municipale élue du peuple et actuellement présidente de la commission Gestion des déchets, a été indignement traitée par l'adjoint au Maire Didier Frossard ! Et son initiative de sensibilisation des élèves de l'école communale au tri des déchets a été dénoncée par l'exécutif. On a même entendu des propos plus qu'étranges de la part du Maire Olivier Favre : « l'école et le préau ne sont pas des lieux publics, ils appartiennent à la commune ». A qui donc appartient la commune si ce n'est à la collectivité ?

On a assisté à une démonstration de machisme à l'égard d'une élue et à une atteinte au fonctionnement démocratiques de nos institutions.

Je vous sais gré, Monsieur le Président, d'être intervenu en faisant procéder au vote pour que le sujet de la gestion des déchets soit repris par votre Conseil dans un proche avenir. Mais le résultat du vote (4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention) montre le clivage généré, non pas par le sujet lui-même, mais par l'hostilité de Didier Frossard à l'égard de Nadine dont le public de votre séance a été le témoin navré.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Erica Deuber Ziegler »

Le Président propose de donner lecture d'une proposition de réponse. De l'opinion du Président, il ne convient pas de polémiquer mais de répondre factuellement en insistant sur les points mentionnés dans le courrier de manière suffisamment éloquente. Le Président donne lecture de la proposition de réponse (la date est à modifier selon le jour où elle sera envoyée) :

« Chère Madame,

Votre courrier daté du 5 novembre dernier nous est bien parvenu et vous en remercions. Il a été lu in extenso lors de la réunion du Conseil municipal du 14 novembre dernier ainsi que la présente réponse.

Comme vous le mentionnez à juste titre, la dynamique du tri des déchets occupe le Conseil municipal mais également l'Exécutif et le personnel de la Commune de Russin depuis longtemps. Les efforts de toute la population durant ces dernières années ont fait de notre Commune un exemple au niveau cantonal. Du bas du classement du tri des déchets par habitant, Russin est désormais dans le peloton de tête.

Cette thématique a justifié à elle seule l'existence d'une commission permanente en charge de son amélioration constante. Durant la présente législature, sa Vice-Présidente puis Présidente suite au décès du Président est Mme Nadine Cortinovis Gfeller en charge d'en convoquer les réunions en fonction des besoins ou des propositions individuelles émanant des conseillères et conseillers municipaux.

Une étude a été confiée à un bureau spécialisé souvent mandaté par nombre de communes genevoises, pouvant ainsi apporter des solutions idoines et conformes à la législation pour des améliorations dans l'espace public mais pas dans les locaux affectés. L'étude présentée lors des réunions de la commission puis lors du dernier Conseil municipal a permis de prendre des décisions qui seront mises en place prochainement. Les résultats seront bien évidemment partagés avec la population après un temps d'essai, soit vraisemblablement en fin de législature.

Les programmes de sensibilisation du tri des déchets pour les enfants font partie des tâches du Département de l'Instruction Publique. Si la Commune de Russin est en effet chargée de l'entretien du bâtiment, en aucun cas elle ne peut interférer dans le cadre de l'enseignement. Il n'en demeure pas moins que le sujet sera repris lors d'une prochaine réunion de la commission des déchets, la proposition de M. Chambaz a été acceptée et renvoyée en commission. Nous ne pouvons que regretter la démission de Mme Cortinovis Gfeller, elle ne pourra ainsi plus défendre ses idées et son programme.

Pour le surplus, vos considérations sur le ton des débats, l'attitude de certains élus ou le résultat des votes font partie de clivages bien normaux que vous avez connus également dans d'autres cadres. La pensée unique n'existe pas mais le respect des idées et des convictions de chacun devrait prédominer plutôt que de vouloir imposer ses points de vue.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, recevez, Chère Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Conseil municipal
Claude Membrez, Président »

Le Président précise que les membres de l'Exécutif seront mis en copie de la lettre. Il se demande si ces deux courriers amènent des commentaires de la part des membres du Conseil municipal. **Daniel CHAMBAZ** n'approuve pas la fin du courrier et annonce qu'il le refusera en l'état. **Le Président** redonne lecture du passage en question.

Daniel CHAMBAZ relève qu'il n'y a pas eu en l'espèce de respect pour les idées d'une personne puisqu'elle a été censurée. **Le Président** rend son préopinant attentif au fait que le projet de réponse est un courrier qui répond à la lettre de Mme Deuber. **Daniel CHAMBAZ** le conçoit mais fait remarquer que Mme Deuber a réagi à ce qui s'est passé lors de la dernière séance du Conseil municipal, à savoir la possibilité pour une Conseillère municipale de s'exprimer. Or, cette dernière en a été empêchée pour des raisons très procédurières. La dernière partie de la lettre ne va par conséquent pas pour Daniel CHAMBAZ qui suggère de la supprimer pour que la lettre devienne acceptable à ses yeux.

Vincent MONNIER trouve à l'inverse que le dernier paragraphe de la lettre met de côté toute forme de polémique. Le fait que le ton n'ait pas plu est un point de vue subjectif.

Le Président propose de mettre le projet de réponse tel que proposé en l'état au vote :

Par 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal accepte le projet de réponse tel que proposé en l'état.

3. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- **COURSES CYCLISTES 2024** : la Commune aura le plaisir d'accueillir une partie du tour de Romandie 2024. Ce dernier se disputera à Fribourg et Vaud mais une boucle passera à Genève en partant de Vernier et en passant par la Champagne (Avully, La Plaine, Dardagny avec une remontée sur la route des Bailleys pour repartir sur la route du Mandement, Aire-la-Ville et Vernier). Russin sera enfermée dans la boucle de ce tour le dimanche 28 avril. Des éléments seront mis en place avec la police. Les 20 et 23 juin, les championnats suisses sur route de vélo se dérouleront sur un parcours quasiment identique à l'exception du fait que les cyclistes passeront dans le village du Russin. Olivier FAVRE donnera d'autres informations le moment venu. La commune de Vernier prendra en charge l'organisation du tour de Romandie pour la partie genevoise. En ce qui concerne le championnat suisse sur route de vélo, les sociétés locales (pompiers, jeunesse) qui voudraient tenir un stand le long du parcours devront s'annoncer à la Mairie.
- **BORNES DE RECHARGE** : les bornes de recharge pour les véhicules électriques (2 à l'extérieur et 2 dans le parking) ont été pour rappel installées il y a plus de deux ans. Il s'agit d'un service à la population. La facture globale des utilisateurs est peu élevée. Ces bornes rapportent CHF 4'700.- à la Commune qui reverse CHF 3'700.- aux SIG et à un autre organisme pour le coût d'exploitation de ces bornes. Il y a eu en 2022 32 utilisateurs différents et environ 196 recharges sur l'année (ce qui représente 294h de recharge au total). Ces bornes fonctionnent plutôt bien (principalement celles à l'extérieur) pour des places en campagne et répondent à une demande.

- **AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE** : une autorisation (n°329'127 à l'angle des chemins des Apraits/Croix-de-Plomb) est en cours pour l'installation d'une PAC et des panneaux photovoltaïques. En sus, l'autorisation à la Chaumaz est toujours en cours. Les demandeurs ont été sommés de régulariser leur situation. En effet, le restaurant se trouve en zone agricole mais le jardin en face (qui comprend notamment la terrasse d'été, le terrain de pétanque et des murets) et le parking ne sont pas conformes à la zone agricole. Le Canton a demandé la démolition du parking et la restitution de l'entier du terrain à la zone agricole ou une régularisation de l'activité (qui est plutôt compliquée). La Commune a émis un préavis favorable au maintien des installations existantes en arguant principalement le fait que la situation existe depuis un siècle et que le restaurant amène beaucoup de monde et de familles l'été en raison de l'agrément du jardin. De surcroît, la suppression du parking impliquerait que tous les véhicules se stationnent de manière sauvage dans le vignoble. Cette autorisation a été déposée au début de l'année et rencontre passablement d'écueils.
- **ÉPICERIE** : le bail a été résilié et les locaux ont été vidés le 31 octobre comme prévu par l'exploitant « Tranche de cake ». 7 dossiers de candidatures ont été reçus et examinés par le bureau de la Fondation. Des dossiers ont été éliminés d'office. Le bureau a retenu le dossier de l'enseigne « Chez Alex ». Il s'agit du même exploitant que celui se trouvant à la gare de Satigny (il conservera les deux enseignes). Olivier FAVRE donnera des détails au conseil de Fondation qui se réunira à la fin du mois de novembre. L'arcade devrait en principe rouvrir au début du mois de décembre toujours selon le même concept (tea-room avec terrasse, petite restauration et épicerie).
- **ALLONDON** : de nombreux travaux ont été effectués au pied du pont de l'Allondon de manière à réaménager le lit de l'Allondon car les fondations du pont commençaient à se déchausser en raison des courants. Il avait tout d'abord été proposé de créer un bec amont pour éviter que le branchage ne s'accumule mais la CMNS s'y est opposée en raison de la protection patrimoniale qui lui est attribuée. Une photo est projetée à l'écran, montrant les berges à l'heure actuelle pourvues d'enrochements de manière à canaliser les deux côtés du flux de l'Allondon. Les aménagements sont profitables au parcours de la rivière. Une autre photo montre le ruisseau des eaux chaudes qui vient se déverser dans l'Allondon. Avant les travaux, le flux de l'Allondon avait complètement obturé la sortie des eaux chaudes et ce petit affluent se perdait dans les terrains à côté. Les aménagements lui sont à présent très favorables. L'Allondon retrouve un lit normal et le pont n'est plus en péril.
- **COMPARAISONS ENTRE COMMUNES** : Depuis cet été, Russin est devenue la plus petite commune genevoise en termes d'habitants. Elle s'est fait dépasser par Gy, qui a 533 habitants, contre 524 habitants pour Russin, la troisième commune étant celle de Laconnex avec 694 habitants. Ces trois communes représentent au total 1'751 habitants, ce qui équivaut à la taille de la commune d'Avully. En cumulant les exécutifs et les Conseillers municipaux des trois communes, il y a au total 38 politiques contre 18 à Avully. En termes d'ETP au niveau de l'administration, les trois petites communes ont 5,2 ETP contre 3,15 ETP pour Avully. La voirie et la conciergerie représentent 5,7 ETP pour les trois communes contre 3 ETP pour Avully. En termes de budget, les trois communes ont un budget cumulé d'environ 7,2 millions de francs contre 6,5 millions de francs pour Avully.

Suzanne SERAFINI

- **JOURNAL COMMUNAL** : il paraîtra fin novembre/début décembre.
- **AUTOMNALES** : la sortie est prévue le 16 novembre avec les aînés.
- **DÉCORATION DU SAPIN** : la décoration est prévue le 2 décembre à 10h30 avec une soupe et l'inauguration éventuelle de l'épicerie (Guy JULINI confirme sa disponibilité pour la préparation de la soupe).
- **REPAS DES AÎNÉS** : l'Exécutif se rendra le 9 décembre au restaurant avec les aînés seuls de plus de 70 ans. L'Exécutif a décidé d'abandonner le porte-à-porte car il n'y avait souvent personne qui était présent et le cadeau était simplement déposé sur le palier.
- **APÉRO DU NOUVEL AN** : il se tiendra le 7 janvier 2024 à 11h30 à la Mairie.

Didier FROSSARD

- **ENTRETIEN DES CHAUSSÉES** : Chaque année, la totalité des chemins appartenant au domaine public communal sont inspectés et l'ensemble des défauts relevés. Sous réserve des conditions météorologiques, la première phase des travaux démarrera cette année et se poursuivra au printemps 2024. Des appels d'offres seront lancés comme chaque année. Ces travaux seront assurés par le financement du budget de fonctionnement.

- LIEU DE RENCONTRE ET PLACE DE JEUX POUR LES ENFANTS : comme souhaité par le Conseil municipal le 04 avril 2023, la pétition du 23 mars 2023 a été renvoyée en commission Emplacement. Une première étude technique et logistique des emplacements proposés par les pétitionnaires a été réalisée. Il s'agit de sites qui posent des petits soucis techniques. La commission se réunira prochainement pour débattre du retour de l'étude. Didier FROSSARD tiendra le Conseil municipal informé des suites du dossier.
- LES CELLIERS : il s'agit de la fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées qui lancera le 22 novembre la construction de 10 logements réservés aux personnes autonomes de plus de 65 ans. Le chantier est situé sur la commune de Satigny et devrait s'achever en février 2025. Les conditions d'attribution de ces logements n'ont pas encore été fixées mais il faudra probablement *ad minima* habiter sur l'une des trois communes ou avoir des connexions avec elles.
- GESTION DES DÉCHETS : les propositions de la commission de Gestion des déchets ont pour rappel été acceptées le 17 octobre par le Conseil municipal. Leur mise en application débutera en janvier 2024 (les appels d'offres ont été lancés). À l'issue d'une date d'usage de 12 mois ou de 18 mois, la Mairie enverra un questionnaire aux habitants pour avoir un retour sur ce qui a été réalisé et savoir ce qui pourrait être amélioré le cas échéant.
- STATISTIQUES CANTONALES DU TRI DES DÉCHETS : Didier FROSSARD a le plaisir d'annoncer que Russin est passée de la 43^{ème} place en 2022 en termes de qualité et de quantité de tri des déchets produits par les ménages à la 12^{ème} place en 2023. Russin est passée en-dessous de la moyenne cantonale et est très proche des objectifs fixés par l'OCEN (160 kg par habitant et par année). Didier FROSSARD félicite chaque foyer pour le travail accompli.

4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2024

Présentation du budget 2024

Le Président fait remarquer aux Conseillers municipaux que le budget a été distribué en format papier à leur place. En préambule, il indique que la commission des Finances s'est réunie la semaine précédente présidée par lui-même et en présence de Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER (Delphine VOELLINGER était excusée), Olivier FAVRE, Marilène DEMIERRE et Silvano MATTIOLI pour étudier le budget. La commission a amendé le budget et est arrivée à un consensus que ses membres ont le plaisir de présenter lors de la présente séance. Le Président remercie Olivier FAVRE, Marilène DEMIERRE et Silvano MATTIOLI pour leur présence la semaine précédente. Le Président propose ensuite au Conseil municipal de s'arrêter sur des montants importants pour donner des explications :

- 0220.00.30100.0 – Salaires du personnel adm. et exploit. : un montant est plus élevé car une augmentation de salaire de 2 % est prévue en 2024 (première annuité pour le technicien, nouvelle assistante administrative à 40% et un collaborateur, Sergio, passera à 70 %). Il s'agit d'une augmentation de personnes (et non pas de salaire) qui travaillent dans le cadre de la Commune (les charges sociales suivent).
- 0220.00.31300.2 – Frais de poursuite et de notifications : il s'agit d'un transfert de charges du Canton aux communes pour la prise en charge de remise des actes de défaut de biens si tant est qu'il y en est.
- 0220.00.36120.0 – Siacg : ce montant est donné par l'ACG. La Commune n'a aucune prise dessus.
- 0290.10.31200.0 Eau, énergie : augmentation.
- 0290.10.31200.1 Combustible : augmentation.
- 0290.00.31200.2 – Achat de fournitures diverses : les CHF 30'000.- budgétés font suite à la mise en passe (clefs) commencée en 2023 pour les bâtiments communaux.
- 0290.00.31440.0 – Entretien des bâtiments communaux : le montant budgété a été revu à la baisse car il y a moins d'entretiens qu'escomptés.
- 0290.10.31200.0 – Eau, énergie : augmentation.
- 0290.10.31200.1 – Combustible : augmentation.
- 0290.10.31440.0 – Entretien des bâtiments par tiers : la Commune peut moins sous-traiter à des entreprises extérieures grâce aux personnes qui rejoignent le personnel communal.
- 1406.00.36120.0 – Arrondissement intercommunal EC : les chiffres sont donnés par Meyrin étant entendu que Russin a un regroupement avec Meyrin.
- 1500.00.36120.0 – Participation aux frais S.I.S. : le chiffre est communiqué par le SIS.
- 1506.00.36120.1 – Frais regrpt Cies Russin-Dardagny : le chiffre est communiqué par la compagnie.
- 1626.00.36120.0 – Participation intercommunale « Protection Civile » : le chiffre est communiqué par Meyrin.
- 2170.00.31200.1 – Combustible : consommation et coûts supérieurs aux années précédentes.
- 2170.00.31440.0 – Entretien des bâtiments par tiers : montant plus ou moins linéaire aux années précédentes.

- 2180.00 – Accueil de jour - cuisines scolaires : les montants augmentent davantage d'année en année (90 % des enfants mangent au restaurant scolaire).
- 3290.00.31190.0 – Acquisition, statues, sculptures et peintures : le Conseil municipal n'a pas reçu de projet de la part de l'Exécutif pour le moment. Les CHF 1'000.- ont été inscrits pour mémoire.
- 3290.00.31700.0 – Réception des habitants de Russin : un pique-nique est prévu.
- 3290.00.31990.0 – Fête du 1^{er} Août : la fête du 1^{er} août devra être organisée en 2024 par Russin puisque l'édition de 2023 a été organisée par Dardagny.
- 3410.00.36360.0 – Subventions et allocations, part. : comme certaines communes versent une subvention aux personnes qui achètent des vélos, la commission des Finances propose que la Commune finance une partie du prix d'achat d'un vélo pour inciter les habitants à se déplacer en mobilité douce. La commission propose que la Commune prenne en charge 10 % de la facture avec un maximum de CHF 250.- et ce dès 16 ans. Un montant de CHF 2'000.- est proposé au budget pour ce faire.
- 3420.00.31440.0 – Travaux et Entretien par tiers : le montant est moins élevé que prévu.
- 5451.00.36120.0 – Crèche Dardagny : il s'agit d'un montant que Russin finance pour les enfants de la Commune qui vont à la crèche de Dardagny. Un montant par enfant est facturé en fonction du nombre de places que la Commune dispose (en l'espèce 4 places). Russin reçoit une petite subvention de l'Etat.
- 5721.00.31200.0 – Achat de fournitures diverses : Repas des aînés et achat cadeaux
- 5721.00.31700.0 – Frais divers, cadeaux : l'Exécutif propose un montant de CHF 50.- par aîné qui pourrait être dépensé dans le cadre de l'épicerie afin de soutenir les aînés et l'épicerie.
- 5790.00.36360.0 – Subventions et allocations : ce montant est relativement important mais la commission des Finances pense que le budget permet d'augmenter ce montant d'assistance « dons /subventions pour Genève et la Suisse) de CHF 20'000.- à CHF 30'000.- de façon à pouvoir aider celles et ceux qui en ont besoin.
- 5790.00.36360.1 – Subvention : montant de ProSenectute
- 5930.00.36380.0 – Aide humanitaire : la commission des Finances a jugé qu'il fallait conserver le montant de CHF 30'000.-.
- 6150.00.31410.0 – Routes communales : diminution du poste – réparation récurrentes des routes (nids de poule, pose d'enrobé, etc)
- 7206.01.33002.0 – Amort. planifiés, assainissement Mandement Verbois : une délibération sera prise en 2024
- 7206.02.33002.0 – Amort. planifiés, collecteurs gare CFF : ce point a pour rappel été décidé l'année dernière.
- 7302.00.31300.0 – Cheneviers traitement ordures : les montants sont relativement importants. Un montant de CHF 25'000.- a été porté au budget. Les habitants de la Commune triant davantage leurs déchets, la commission des Finances a pris les devants en imaginant que la facture sera moins importante dans le futur. Le solde a été alloué à d'autres rubriques susmentionnées, notamment le soutien aux personnes âgées, à l'achat de vélos, à l'aide humanitaire et au social.
- 7690.00.31320.0 – Etudes économie d'énergie : pour rappel, une réunion a été organisée à l'école il y a quelques semaines où la Commune a proposé de financer en partie les études d'économie d'énergie des propriétaires qui souhaitaient avoir un soutien pour envisager un calcul de l'IDC ainsi qu'une rénovation de leur maison ou un changement de leur mode de chauffage. **Olivier FAVRE** rappelle que la Commune avait prévu de payer un montant de CHF 115'000.- environ. Or, elle en a déjà payé une partie sur 2023. La ligne portée au budget 2024 est le solde restant.
- 9100.00.40190.0 – Taxe professionnelle communale : la Commune touchait entre CHF 5'000.- et CHF 8'000.- avant l'abrogation de la taxe prévue en 2024. En contrepartie à cette abrogation, l'impôt pour les personnes morales sera augmenté de 0,7 points. La différence sera faible pour Russin.
- 9300.00.36227.0 – Nouvelle Péréquation Intercommunal : il s'agit du montant que Russin paie pour soutenir les communes qui ont moins de capacité financière qu'elle.
- 9630.00.34310.0 – Entretien des bâtiments par tiers : il s'agit principalement des barrières, des caisses et des ascenseurs du parking.

Le Président conclut que le budget 2024 de la Commune affiche un boni de CHF 1'547,37.-. Le Président remémore au Conseil municipal que les chiffres communiqués par le Canton et ceux reçus en réalité ne sont jamais les mêmes. La commission des Finances a toutefois considéré que la Commune pouvait avoir un bénéfice moindre en augmentant les postes que le Président a susmentionnés. Au surplus, les membres de la commission des Finances ainsi que M. MATTIOLI se tiennent à disposition du Conseil municipal en cas de question.

Olivier FAVRE affiche un graphique de comparaison des charges et des revenus allant de 2010 à 2023. Le trait bleu représente l'estimation donnée par l'AFC pour préparer chaque fois le budget. Ces estimations sont très fluctuantes. La couleur verte représente les charges de fonctionnement (la Commune essayait de suivre la courbe très fluctuante du Canton). Le trait rouge représente ce que la Commune a effectivement reçu.. Une stabilisation peut être constatée depuis 2021 par rapport aux comptes car les trois courbes se rejoignent.

Olivier FAVRE conclut que la situation peut être qualifiée de rassurante à ce jour, raison pour laquelle la Commune peut se permettre d'arriver à un excédent de près de CHF 0.- pour utiliser l'entier du budget prévu. Olivier FAVRE a un langage moins dramatique que les années précédentes mais il souligne que la Commune a pris des habitudes de dépenser tout ce qu'elle gagne. Il enjoint donc le Conseil municipal à faire tout de même preuve de prudence dans ses dépenses.

Présentation du budget des investissements

Le Président propose de passer au budget des investissements qui a aussi été étudié dans le cadre de la commission des Finances. Certains montants que la Commune paie lui sont remboursés dans le cadre du FIDU. Le Président donne lecture des investissements prévus et apporte les commentaires sur les points suivants :

- 7206.01 – Assainissement Mandement Verbois : une délibération devra être votée en 2024.
- 7206.02.50200.0 – Assainissement collecteur gare CFF : ce montant est remboursé à la Commune.
- 7206.07.50200.0 – Assainissement Verbois - fosse septique : une délibération devra être votée en 2024.
- 7690.00.50300.0 – Audit installations privées : il s'agit des CHF 115'000.- susmentionnés par Olivier FAVRE.

Le Président conclut que les investissements se montent au total à CHF 1'374'300.-.

Questions et remarques

Nadine CORTINOVIS GFELLER remarque que la ligne relative à la place de jeux des Molards est budgétée à CHF 0.-. Or, elle remémore au Conseil municipal l'intention de la commission idoine de travailler sur cette future place. Elle se demande donc où cet argent est mis en réserve. **Le Président** répond qu'un montant de CHF 30'000.- est prévu dans le budget de fonctionnement sous la ligne « 3420.00.31440.0 – Travaux et Entretien par tiers ». Il s'agit d'un montant que la commission pourra utiliser dans le courant 2024 pour continuer les réflexions de la place de jeux dans le cadre du préau Mairie.

Nadine CORTINOVIS GFELLER se questionne quant à la raison pour laquelle le budget prévu sur cette ligne est moindre que les années précédentes. **Didier FROSSARD** explique que cette ligne concerne principalement de la fourniture de mobiliers et de jeux qui peuvent être pris sur le budget de fonctionnement comme les montants sont relativement modestes et qu'ils n'impliquent pas de travaux de génie civil.

Nadine CORTINOVIS GFELLER s'inquiète du fait que les budgets alloués pour cette ligne étaient plus élevés par le passé. **Didier FROSSARD** commente que les montants relevaient par le passé des investissements car ils dépassaient la limite des CHF 100'000.-. Ils ne pouvaient donc pas être pris sur le budget de fonctionnement. En l'espèce, il s'agit de travaux modestes qui sont absorbables dans le budget de fonctionnement. **Le Président** adjoint à cela que le Conseil municipal pourra voter une délibération exceptionnelle si le montant est plus élevé que prévu.

Delphine VOELLINGER fait remarquer que l'étude d'aménagement relative à la passerelle de l'Allondon est budgétée à CHF 0.- dans le budget de fonctionnement tandis que CHF 55'000.- sont prévus dans les investissements. **Le Président** précise que le montant d'étude sera inclus dans le montant des travaux qui sera ensuite amorti.

Olivier FAVRE rappelle au Conseil municipal qu'il est possible d'intervenir par le budget de fonctionnement jusqu'à CHF 100'000.-. Au-delà, il faut obligatoirement une délibération qui fait l'objet d'un crédit d'investissement. Lorsque la Commune commence un projet, elle lance un crédit d'étude pour savoir comment poursuivre le projet. En l'occurrence, la passerelle sur l'Allondon représente un crédit d'étude de CHF 55'000.-. Il n'était donc pas obligatoire de passer par une délibération et un crédit d'investissement. L'Exécutif l'a toutefois fait volontairement pour acter la démarche par une délibération comme Russin travaille en binôme avec Dardagny. **Le Président** rend le Conseil municipal attentif au fait que le montant total relatif au projet de passerelle sur l'Allondon sera largement supérieur à CHF 100'000.-.

Didier FROSSARD spécifie que la LAC définit les limites maximales qui peuvent être prises sur le budget de fonctionnement pour les aménagements autres que l'entretien.

En l'absence d'autres remarques, **le Président** rappelle que le Conseil municipal votera le budget lors de sa prochaine séance. En cas de questions sur sa conception, sa rédaction, son contenu et ses chiffres, les membres du Conseil municipal sont invités à poser des questions jusqu'à la prochaine séance du Conseil municipal de façon à recevoir des réponses précises.

5. NOMINATION DU NOUVEAU COMMANDANT DE LA CP 101 – RÉSOLUTION

Olivier FAVRE évoque que la nomination des chefs de corps passe obligatoirement par une résolution du Conseil municipal à l'inverse des autres grades où un accord de principe est suffisant. À noter que la résolution n'ouvre pas de droit référendaire. La même résolution doit être prise par Dardagny puisque la compagnie est partagée entre les deux communes. Il est prévu que le capitaine Vincent Heiniger termine son commandement à la fin du mois de juin 2024. Le lieutenant Christian Tièche reprendra la compagnie ad intérim car il n'a pas encore son grade de capitaine (il doit encore faire l'école de commandement). Comme il n'y a pas eu d'autres candidats, Olivier FAVRE ne peut qu'encourager le Conseil municipal à voter cette résolution.

Le Conseil municipal étant composé de deux pompiers, **Daniel CHAMBAZ** aimerait obtenir leur avis sur cette nomination. **Vincent MONNIER** ne peut pas répondre comme il s'agit d'un proche. **Sébastien DELESDERRIER** confirme les qualités de Christian Tièche et approuve entièrement sa nomination.

Olivier FAVRE rappelle que Christian Tièche avait exprimé la volonté d'arrêter la présidence de la fête des vendanges sachant qu'il allait prendre le commandement de la compagnie.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la résolution et la met au vote :

RÉSOLUTION – NOMINATION DU COMMANDANT A.I. DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE DARDAGNY-RUSSIN

Vu la décision du Cap Vincent Heiniger, Cdt CP 101 Dardagny-Russin, de quitter la fonction de commandant de la CP 101 Dardagny Russin avec effet au 1er juillet 2024, pour motif de retraite ;

Conformément aux art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990, et 19 de son règlement d'application, du 25 juillet 1990 ;

Conformément à l'art. 30A, al. 3, let. a de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 7 voix pour, soit à l'unanimité des voix

- 1) D'approuver la proposition de nomination du Lt Christian Tièche au grade de commandant a.i. de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Dardagny-Russin dès le 01.07.2024.
- 2) D'inviter le Maire à communiquer cette résolution au Département de la sécurité et de l'économie.

6. PROPOSITION INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- PASSERELLE DE L'ALLONDON

Daniel CHAMBAZ se remémore qu'il avait été indiqué lors de la dernière séance du Conseil municipal que le Canton était favorable à la passerelle car elle mettait en valeur le patrimoine. **Daniel CHAMBAZ** désire savoir si cela a été dit oralement ou par écrit. **Olivier FAVRE** mentionne que la Commune entreprend pour de telles démarches des consultations préalables à la préparation du dossier. En l'occurrence, le responsable de l'Office du patrimoine et des sites (ci-après OPS) et la personne qui s'occupe de la partie environnementale à l'OPS se sont exprimés extrêmement favorablement au projet. Ils ne vont toutefois jamais s'engager avec un procès-verbal ou un élément écrit tant qu'une requête en autorisation de construire n'a pas été déposée.

Daniel CHAMBAZ se demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire une demande de renseignement avant de dépenser les CHF 55'000.- prévus pour s'assurer que la passerelle peut bien être construite à l'endroit envisagé. **Olivier FAVRE** rassure son préopinant en signalant que le Conseil municipal a voté un crédit d'étude qui va jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire. Deux étapes précèdent le dépôt de la requête en autorisation de construire : un avant-projet et un projet définitif avec la préparation du dossier d'autorisation. Un montant était en l'espèce nécessaire pour préparer l'avant-projet qui permettra de définir un certain nombre de paramètres.

Olivier FAVRE ajoute que toutes les étapes du projet seront discutées en commission de la Mobilité. Un avant-projet sera à nouveau présenté pour voir s'il correspond à la volonté de la Commune. Les consultations recommenceront au terme de l'avant-projet ou de la préparation d'un projet définitif (il faudra notamment consulter l'OCAN en plus de l'OPS). La Commune pourrait éventuellement passer par une demande de renseignement mais Olivier FAVRE ne peut pour le moment pas se prononcer de manière définitive sur le sujet car il faut déjà mettre en place un avant-projet qui permettra aux différents services consultés de s'exprimer.

À la question de **Daniel CHAMBAZ** qui souhaite savoir si les CHF 55'000.- couvrent seulement l'avant-projet, **Olivier FAVRE** répond qu'ils couvrent la totalité des études. **Daniel CHAMBAZ** en déduit que l'avant-projet sera moins cher et que la Commune obtiendra des réponses plus formelles. **Olivier FAVRE** confirme les propos de son préopinant en précisant que l'avant-projet est en l'espèce un contrat de mandat qui peut être révoqué en tout temps.

- DÉPART DE NADINE CORTINOVIS GFELLER

Nadine CORTINOVIS GFELLER se permet de prendre la parole pour la dernière fois. Elle déclare être émue de quitter le Conseil municipal. Elle ne reviendra pas sur les raisons pour lesquelles elle a donné sa démission. Nadine CORTINOVIS GFELLER est convaincue du fait que les élus et élues de la Commune ont tous la même visée, celle de travailler pour le bien commun afin que les habitants se sentent bien à Russin dans le sens large du terme notamment à travers l'accueil, les infrastructures, la convivialité, son environnement, sa nature préservée, son patrimoine bâti ou encore des espaces de rencontre. Nadine CORTINOVIS GFELLER tient à saluer l'engagement de chacune des personnes élues qui donnent de leur temps au service de la collectivité. Elle est consciente de la contribution que chacun a donné et de la charge de travail que tout le monde assure dans le cadre de sa fonction. Nadine CORTINOVIS GFELLER pense tout particulièrement aux membres de l'Exécutif qui ne comptent pas leurs heures de travail pour gérer la Commune ainsi que le bureau du Conseil municipal. **Le Président** remercie Nadine CORTINOVIS GFELLER pour ses mots et lui annonce qu'elle manquera au Conseil municipal.

- SALLE DES SOCIÉTÉS

De l'avis de **Vincent MONNIER**, la salle des sociétés nécessiterait un rafraîchissement, qu'il s'agisse de la cuisine, de la peinture ou de la vaisselle. Il propose donc un renvoi en commission.

Le Président s'interroge sur un montant prévu au budget à ce sujet. **Olivier FAVRE** rapporte que CHF 20'000.- sont prévus au budget pour les entretiens des bâtiments communaux. L'administration avait pensé à un rafraîchissement de la salle des sociétés au niveau des murs mais elle n'avait pas évoqué la question du mobilier. **Vincent MONNIER** spécifie qu'il ne parlait pas forcément des tables et des chaises mais de la vaisselle et de la cuisinière.

Nadine CORTINOVIS GFELLER abonde dans le sens de Vincent MONNIER car la cuisine n'est à l'heure actuelle pas adaptée pour accueillir du public en toutes circonstances (en particulier des goûters d'anniversaire avec des enfants car seuls des verres à vin sont disponibles).

Didier FROSSARD indique que le technicien aura pour mission après l'inspection du domaine public des routes de faire la tournée de tous les bâtiments communaux pour voir si des travaux de maintenance sont à assurer. Didier FROSSARD remercie donc Nadine CORTINOVIS GFELLER et Vincent MONNIER pour leur remarque et en prend note.

Nadine CORTINOVIS GFELLER souligne que la partie du haut de la salle des sociétés pourrait également être aménagée et valorisée.

Le Président propose de faire voter une entrée en matière sur ce point avant de voter un renvoi en commission :

À l'unanimité des voix (7), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur l'étude d'un rafraîchissement de la salle des sociétés.

Le Président propose un renvoi de ce point en commission des Bâtiments (présidée pour rappel par Delphine VOELLINGER et composée de Guy JULINI, Daniel CHAMBAZ et Vincent MONNIER) :

À l'unanimité des voix (7), le Conseil municipal accepte de renvoyer ce point en commission des Bâtiments.

7. FIXATION DATES DES SÉANCES DU PREMIER SEMESTRE 2024

Le Président énonce les propositions suivantes : 23 janvier, 27 février, 19 mars, 16 avril, 14 mai et 25 juin.

Olivier FAVRE précise que le 23 janvier est une séance de réserve car il n'y a souvent pas suffisamment de sujets pour convoquer un Conseil municipal après la reprise. Il est donc probable que cette date ne soit pas activée. La séance du 14 mai concernera quant à elle le vote des comptes et la séance du 25 juin sera suivie d'un repas.

8. DIVERS

- REPAS DES BÉNÉVOLES

Olivier FAVRE rappelle qu'il avait envoyé un mail le 23 octobre concernant le repas des bénévoles de la fête des vendanges prévu ce vendredi 17 novembre. Olivier FAVRE invite les membres du Conseil municipal qui veulent s'y rendre à s'inscrire rapidement auprès de Marilène DEMIERRE qui transmettra à qui de droit.

- DÉPART DE NADINE CORTINOVIS GFELLER

Daniel CHAMBAZ voulait profiter de la présence de Nadine CORTINOVIS GFELLER pour rendre un vibrant hommage à sa collègue de Demain Russin. Nadine CORTINOVIS GFELLER a été la membre la plus active du Conseil municipal durant ces 3 ans et demi. Elle a fait une multitude de propositions que Daniel CHAMBAZ a trouvé à titre personnel toutes plus pertinentes les unes que les autres car il partage les mêmes valeurs qu'elle. Nadine CORTINOVIS GFELLER s'est également posée le plus de questions sur ce qui pouvait être amélioré dans la Commune. Daniel CHAMBAZ trouve dommage qu'elle n'ait pas été plus souvent suivie bien qu'il s'agisse d'un principe de démocratie. Si Nadine CORTINOVIS GFELLER n'avait pas été là, Daniel CHAMBAZ se serait ennuyé car il s'est passé énormément de choses grâce à elle. Nadine CORTINOVIS GFELLER a toujours soutenu les propositions de Daniel CHAMBAZ en matière d'environnement, ce qu'il a toujours apprécié. Au-delà de ce qu'elle a pu apporter comme idée, Nadine CORTINOVIS GFELLER est une personne absolument agréable à fréquenter dans le cadre du Conseil municipal, des apéros ou des sorties. Daniel CHAMBAZ relève également que Nadine CORTINOVIS GFELLER est une femme et qu'il est regrettable que le Conseil municipal en perde une parmi ses trois membres de la gent féminine. Il restera du testament politique de Nadine CORTINOVIS GFELLER la concertation de la population car elle est revenue systématiquement dessus quitte à agacer certains parfois. Daniel CHAMBAZ pense que la consultation de la population fait partie des temps modernes et qu'elle permet de trouver des projets qui conviennent au plus de gens possible. Si Nadine CORTINOVIS GFELLER n'avait pas été là et si elle n'avait pas insisté lourdement dessus, la Commune n'en aurait peut-être jamais fait. Daniel CHAMBAZ la félicite et la remercie. Il lui remet enfin une plaque de chocolat (bio, équitable et fabriqué à Genève par la chocolaterie Sican) pour saluer son départ.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance en remerciant toutes les personnes pour leur présence et lève la séance à 20h30.

La prochaine séance est fixée au 12.12.2023 à 19 heures.

Le Président :

Claude Membrez

La secrétaire

Marilène Demierre